DEMANDE de PROROGER jusqu'au 31 DECEMBRE 1953 le Marché passé entre la Ville de St-Denis et la Société Industrielle des Engrais.

Le Président donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 18 Août 1953

Madame.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous donner lecture de la lettre ci-jointe que madresse la Société Industrielle des Engrais.

Le Service de la Comptabilité de la Mairie questionné à ce sujet certifie exact le motif évoqué par cette Société.

La somme nécessaire au paiement du Marché figurant au Budget primitif de la Commune de l'exercice 1953 au cahpitre IX art. III je ne vots aucun inconvénient à ce que satisfaction soit donnée au requérant.

Je vous demande, Madame, Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à proroger jusqu'au 31 Décembre 1953 le Marché passé entre la Bille de St-Denis (Particuliers et Bâtiments communaux) et la Société Industrielle des Engrais./.

Vu et sources à l'approbation M. le I refet

Al Berris De 128-8-53 2. le secretaire General le chef de 1 en deleque

Le Président de la D.S.S. Afrifil il par Signé: R. DE VILLECOURT, duligation Signé: R. DE VILLECOURT. Le Secritaire general

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 10 H.50'./.

Le Président.

Le Secrétaire,

Les Membres de la D.S.,

Aforeng 7. Sayety